

Table des matières

| CHAPIT | RE 1 : LA DEMARCHE | 3 |
|-------------|--|----|
| CHAPIT | RE 2 : ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT | 4 |
| 1. | Une grande richesse paysagère, patrimoniale et naturelle : u | |
| II. | environnement attractif à valoriser et faire connaître Un cadre de vie de qualité, à adapter dans un contexte a | |
| | changement climatique | 8 |
| III. | Un territoire à inscrire dans la transition énergétique1 | 6 |
| CHAPIT | RE 3 : PROJET DE SCOT RETENU1 | .9 |
| 1. | Le Projet d'aménagement stratégique (PAS)1 | 9 |
| II. | Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO)2 | 0' |
| CHAPIT | RE 4: EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE SCOT 2 | 22 |
| I. | Un scénario de développement encadré par les objectifs de | 25 |
| | documents cadres2 | 2 |
| CHAPIT | RE 5 : ANALYSE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT2 | 23 |
| 1. | Principales incidences et mesures retenues2 | 23 |
| 11. | Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées par le SCo | ìΤ |
| | NHM | |
| <i>III.</i> | Evaluation des incidences Natura 20003 | 16 |
| | RE 6 : SUIVI ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION | |
| ENVIRO | DNNEMENTALE3 | 19 |
| 1. | Indicateurs et modalités de suivi3 | 19 |
| 11. | Méthodologie de l'évaluation environnementale4 | 15 |



CHAPITRE 1: LA DEMARCHE

Constituée le 1er janvier 2016, le Syndicat Mixte Nord Haute-Marne (SMNHM) est le fruit d'une alliance entre les deux intercommunalités de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées et de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne. Ses 119 communes couvrent un territoire cultivant une identité forte et représentent l'espace de vie de près de 67 800 habitants.

Le SCoT élabore le projet du territoire Nord Haute-Marne à l'horizon 2050 en l'inscrivant à différentes échelles :

- La Région Grand Est et les territoires limitrophes
- > Les pôles urbains qui la composent
- > Les communes périurbaines et rurales

Afin d'être visible à l'échelle régionale, il est nécessaire de prendre appui sur une organisation territoriale et de valoriser les interfaces avec les territoires voisins.

Au-delà de son inscription régionale, le territoire Nord Haute-Marne doit jouer la complémentarité entre urbain/périurbain/rural. Il s'agit de conforter une armature urbaine multipolaire et hiérarchisée. L'enjeu consiste à organiser le développement à partir des pôles existants, en respectant leurs poids relatifs et en évitant les concurrences. Chaque pôle doit pouvoir se développer à son propre rythme, de manière équilibrée. Il est aussi nécessaire de veiller au développement économique et démographique équilibré des territoires ruraux. Ceux-ci doivent rester des

territoires d'avenir attractifs, offrant toutes les conditions d'une ruralité contemporaine, dynamique et équilibrée.

VALIDER LE PROJET



ANALYSER LE TERRITOIRE

Le diagnostic et l'État Initial de

l'Environnement
Dresser un état des lieux exhaustif du territoire notamment du
point de vue démographique,
socio-économique et environnemental, etc.

FIXER DES RÈGLES COMMUNES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Le Document d'Orientation d'Objectifs (DOO)

Le DOO est la traduction réglementaire des ambitions affirmées dans le PAS qu'il décline en s'appuyant sur les dispositions règlementaires du code de l'urbanisme à travers des prescriptions et des recommandations.

Le SCoT entre en vigueur après son approbation en Conseil Syndical devenant ainsi opposable aux documents d'urbanisme.

L'APPROBATION

Cette stratégie d'organisation et de fonctionnement du territoire doit s'appuyer très largement sur la mobilité. Les déplacements, par la multiplicité de leurs impacts, sont au cœur de toute problématique d'aménagement et de développement durables.

CHAPITRE 2 : ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- I. Une grande richesse paysagère, patrimoniale et naturelle : un environnement attractif à valoriser et faire connaître
- a. Une grande diversité paysagère et patrimoniale à préserver et valoriser en faveur de l'attractivité du territoire

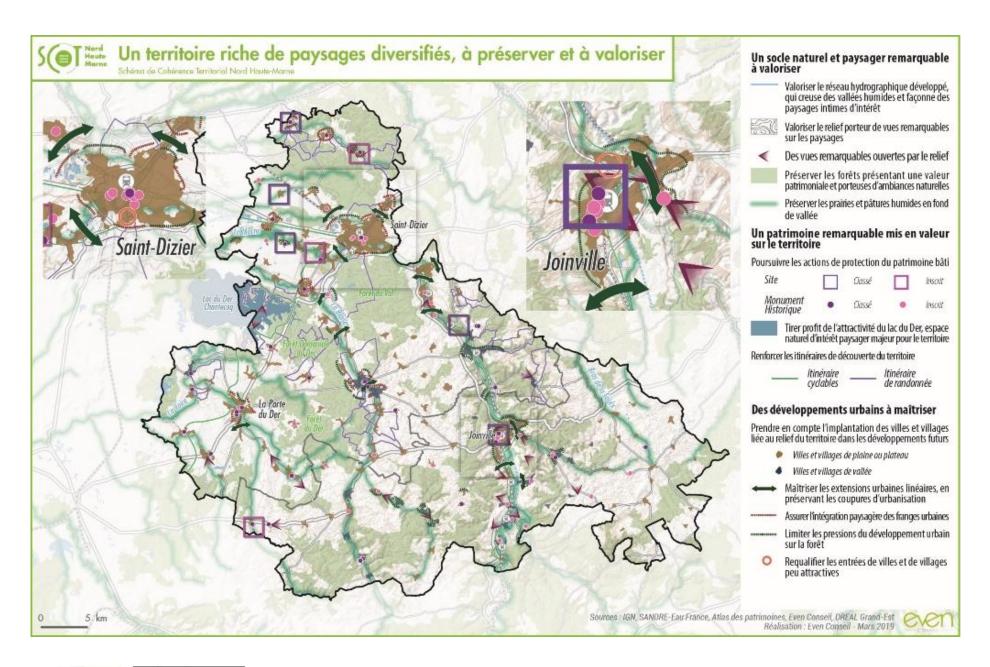
Le territoire du SCoT Nord Haute-Marne connaît une grande richesse et une grande diversité de paysages liée à l'étendue de son réseau hydrographique et au relief contrasté du territoire, dessiné par la vallée de la Marne et de la Blaise. La nature, omniprésente sur tout le territoire, est vectrice d'un cadre de vie qualitatif, qu'il convient de mettre en valeur, et aussi de préserver des pressions liées au développement urbain ou agricole, des dynamiques souvent mal contrôlées, et générant des formes urbaines et des ruptures visuelles s'intégrant mal au patrimoine paysager existant.

En ce sens, les enjeux d'aménagement liés au cadre paysager du territoire du Nord Haute-Marne sont nombreux.

Il convient d'appréhender le paysage comme un atout du développement pour renforcer l'attractivité du territoire, tout en veillant à sa préservation et sa mise en valeur en suivant les orientations suivantes :

- Valoriser l'omniprésence de l'eau sur le territoire à travers ses vallées remarquables
- Préserver les espaces ouverts et valoriser le relief, supports de vues remarquables et lointaines sur le grand paysage
- Maîtriser les dynamiques d'agrandissement des parcelles agricoles qui se font au détriment des prairies et pâtures qui occupent traditionnellement les fonds de vallées
- Préserver le patrimoine bâti remarquable, en particulier revaloriser le patrimoine lié à l'eau
- Tirer profit de l'attractivité du lac du Der, un espace de loisir et paysager majeur du territoire
- Renforcer le maillage d'itinéraires de découverte du territoire





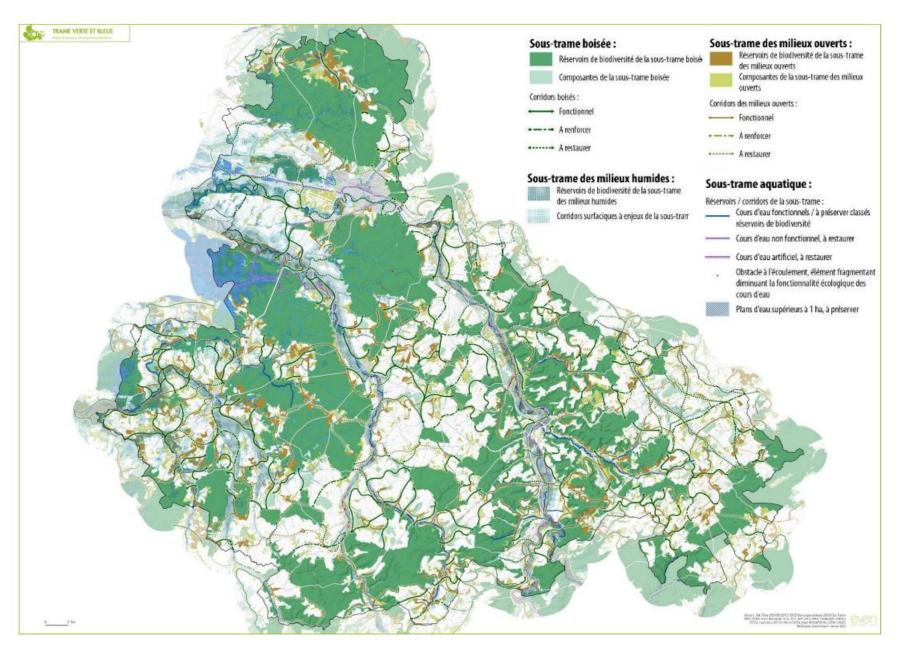


b. La Trame Verte et Bleue, un outil fonctionnel pour le territoire

Participant à la richesse du patrimoine naturel et à la bonne santé de la faune et de la flore locale, et garantissant la continuité des espaces et habitats naturels, la trame verte et bleue se doit d'être préservée au maximum à l'échelle du territoire Nord Haute-Marne. Par ailleurs, cette trame ne bénéficie pas uniquement à la biodiversité mais également à offrir un cadre de vie sain et qualitatif aux habitants du territoire. Pour maintenir son intégrité et sa qualité, le SCoT du Nord Haute-Marne doit s'attacher à mettre en œuvre les orientations suivantes :

- Affirmer le rôle des espaces naturels, aquatiques, humides et agricoles en tant que composantes écologiques majeures du territoire
- Protéger durablement les réservoirs de biodiversité
- Assurer le maintien des corridors écologiques fonctionnels du territoire, et restaurer les corridors dégradés
- Assurer la protection des zones humides du territoire
- Renforcer le rôle de corridor écologique multitrames des vallées de la Marne, de la Voire, de la Blaise, de la Saulx et du Rongeant, et préserver l'ensemble des fonctionnalités écologiques et épuratoires des milieux aquatiques-humides
- Concilier la préservation de la trame verte et bleue avec les activités humaines (pressions urbaines, limitation des pollutions, développement du potentiel écologique des espaces agricoles, ...)
- Valoriser les espaces de nature dans le tissu bâti, et les ceintures vertes entourant les villages du territoire







II. Un cadre de vie de qualité, à adapter dans un contexte de changement climatique

a. Une gestion des déchets et des ressources du sous-sol relativement performante à conforter

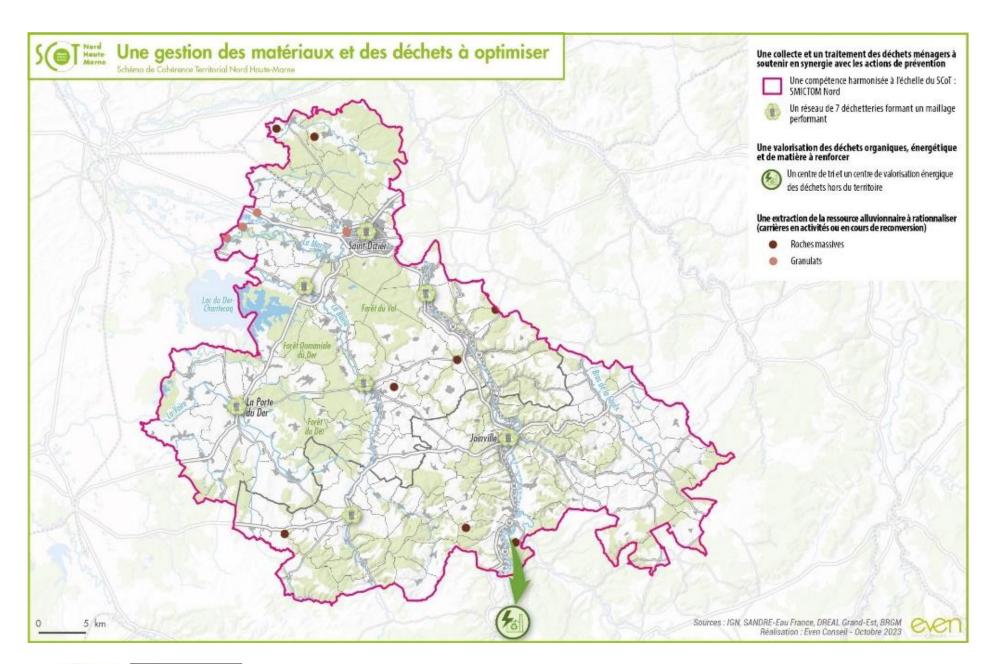
L'ensemble du territoire Nord Haut-Marnais est couvert par une gestion (collecte et traitement) des déchets performants, avec des acteurs locaux (notamment le Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets – SDED 52 formé par les trois SMICTOM du territoire) engagés en faveur de la réduction des déchets (tonnage et emballages) et le réemploi des matériaux – une stratégie qui a vocation à s'intensifier dans les prochaines années, pour s'inscrire dans une stratégie globale de transition énergétique, climatique et environnementale.

En ce qui concerne la gestion des déchets, l'exploitation des ressources géologiques soulève de nombreux enjeux. En effet, sur le territoire du Nord Haute-Marne, le secteur de l'activité extractive est très présent, et profite notamment aux filières industrielles et de la construction. Malgré son avantage économique important pour le territoire, c'est une activité qui se doit de penser sa transition climatique, tout en essayant de réduire au maximum son impact sur la qualité de vie (nuisances), la sécurité des populations (risques liés au changement morphologique des sols) et les paysages (carrières).

En ce sens, le SCoT s'engage à suivre les orientations suivantes :

- Diminuer la production et la collecte de déchets ménagers par habitant, et augmenter en parallèle les tonnages d'emballages recyclables
- Accentuer la valorisation organique, énergétique et de matière des déchets
- Rationnaliser l'extraction de la ressource alluvionnaire en la substituant à d'autres matériaux (roches massives)
- Porter une attention particulière à la reconversion des carrières
- Privilégier des modes de transports au faible impact environnemental pour le transport des déchets et des ressources





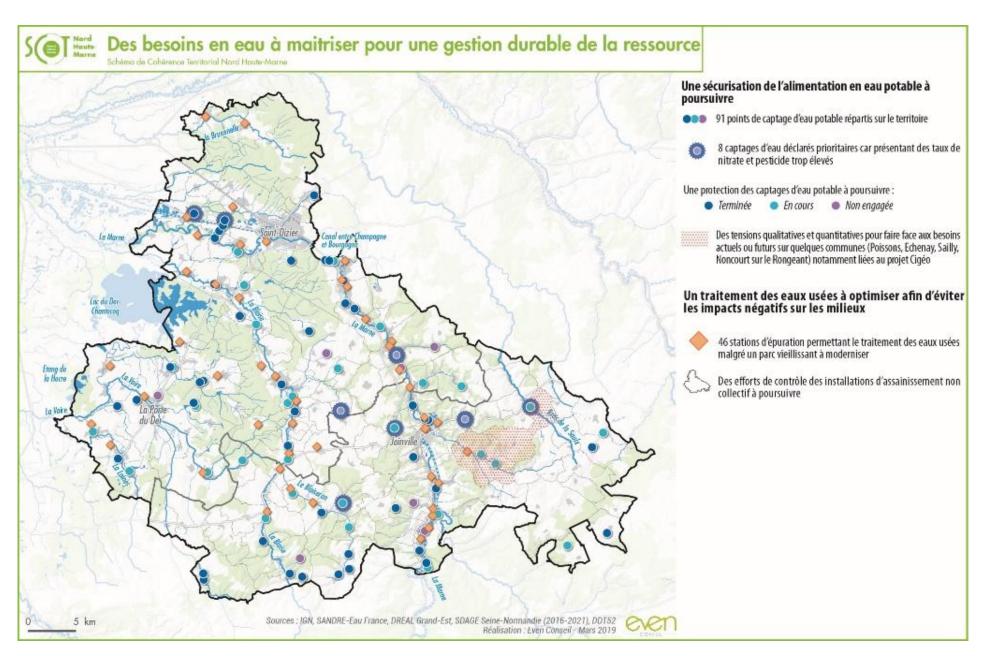


b. Une ressource en eau à préserver pour une gestion durable et équitable

Avec son réseau hydrographique dense, le territoire du Nord Haute-Marne possède une ressource essentielle pour son développement, qu'il convient de protéger et de préserver de sa vulnérabilité à la pollution. En suivant ce constat, l'État initial de l'environnement du SCoT recense les enjeux suivants :

- Lutter contre les pollutions des masses d'eau souterraines et superficielles en poursuivant la protection des captages et en limitant l'installation d'activités polluantes
- Conditionner le développement du territoire en fonction des capacités d'alimentation en eau potable et des performances des systèmes d'assainissement
- Poursuivre les efforts d'amélioration des performances des réseaux et des dispositifs d'assainissement du territoire afin de réduire les impacts sur les milieux naturels
- Limiter la vulnérabilité de la population face aux enjeux d'inondations, notamment le ruissellement urbain





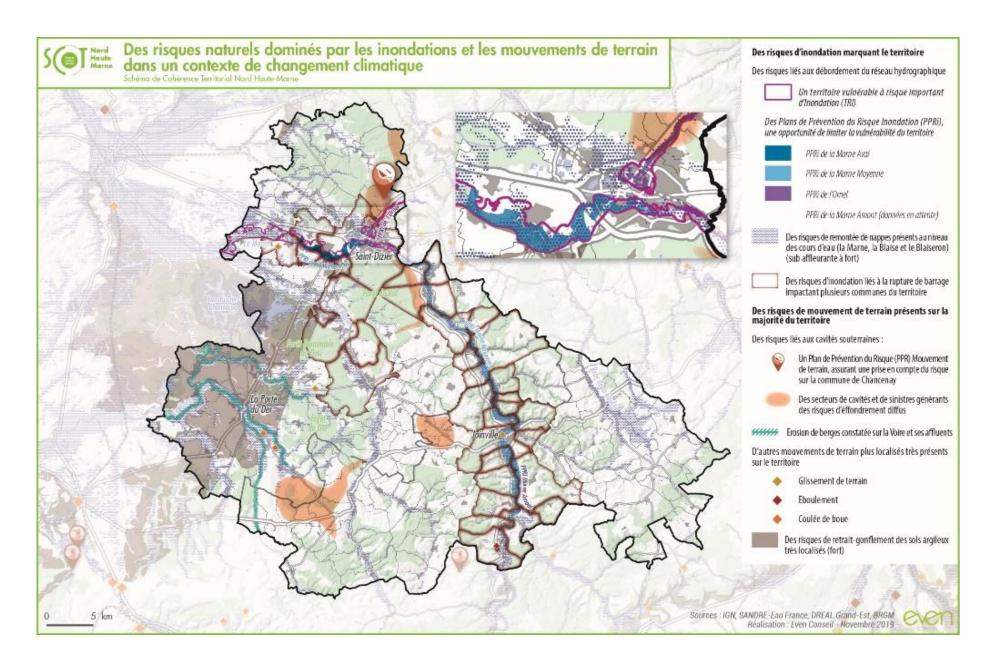


c. Des risques naturels relativement bien encadrés

En ce qui concerne l'exposition aux risques, le Nord Haute-Marne est concernée par un risque inondation (par débordement et remontée de nappes) connu et relativement bien encadré; un risque avéré de mouvements de terrain renforcé par la présence de cavités souterraines; des risques liés aux feux de forêt (qui n'ira qu'en s'accroissant avec le changement climatique). Dans l'objectif de se prémunir de ces risques mais aussi de les gérer efficacement afin de limiter leurs impacts sur la population et les infrastructures, le SCoT s'attache à suivre les principes suivants:

- Limiter la vulnérabilité du territoire aux risques inondations par la prise en compte des AZI, et PPRI et par un urbanisme résilient notamment pour les secteurs situés au niveau des cours d'eau de la Marne, de la Blaise et du Blaiseron
- Prendre en compte les risques d'inondation liés à la rupture de barrages situés sur le territoire
- Assurer une gestion optimale des ruissellements urbains et promouvoir l'infiltration et la perméabilité des sols artificialisés à travers des dispositifs de gestion alternative
- Tenir compte de la présence du risque de mouvement de terrain principalement présent au centre (effondrement de cavités souterraines) et à l'ouest (érosion des berges) dans le choix de développement urbain
- Aménager un territoire résilient face aux risques naturels en anticipant les effets du changement climatique







 d. Des risques technologiques, pollutions des sols et nuisances à prendre en compte dans le cadre du développement du territoire

Les risques technologiques sont relativement limités au sein du périmètre du SCoT Nord Haute-Marne. Cependant, ceux-ci doivent être pris en compte dans le cadre du développement du territoire afin de maitriser l'exposition des biens et des personnes. Sur le territoire, on compte la présence d'une base militaire (risque nucléaire) ou encore 3 entreprises classées SEVESO.

Le territoire Nord Haut-Marnais est également concerné par la pollution avérée ou potentielle de certains de ses sites, ainsi que par les risques liés au transport de matières dangereuses (par la route, voie ferrée ou fluviale, ou la canalisation de gaz et pétrole).

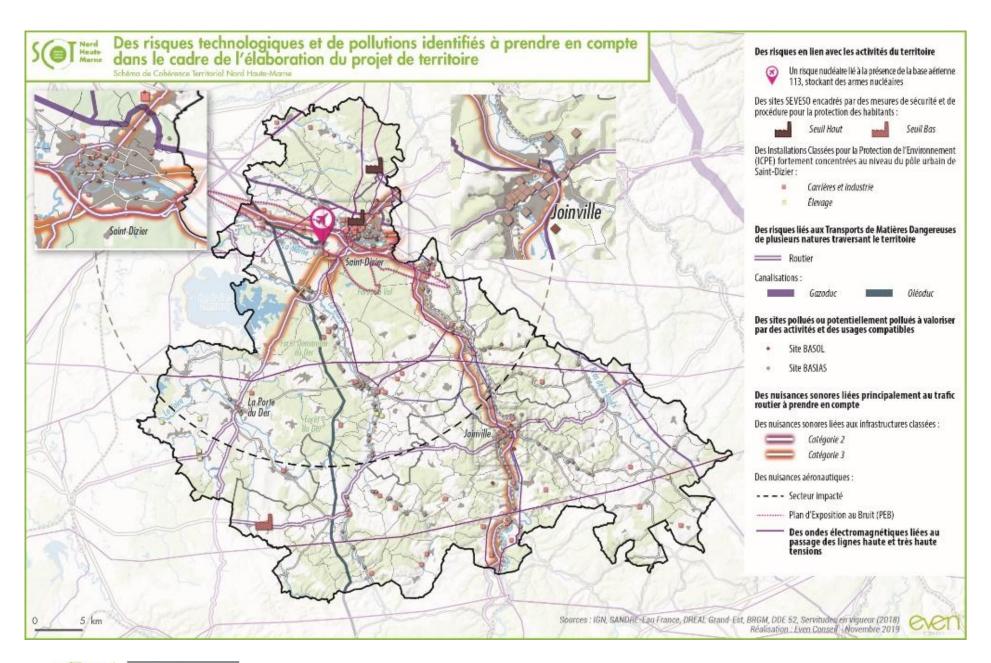
De plus, les sources de nuisances sonores sur le territoire sont multiples mais proviennent essentiellement des grandes infrastructures de transport terrestres – 29 communes sont en effet concernées par des infrastructures routières recensées au classement des infrastructures génératrices de nuisances sonores.

Tous ces éléments doivent nécessairement être pris en compte dans la stratégie de développement territorial du Nord Haute-Marne :

- Poursuivre la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques technologiques notamment vis-à-vis du risque nucléaire présent sur 3 communes du territoire (Moëslains, Valcourt et Saint-Dizier)
- Valoriser les sites et sols pollués avec des activités et usages compatibles au regard des ambitions de renouvellement urbain

- Poursuivre les efforts en matière de diminution des nuisances sonores et prévenir l'exposition au bruit de la population notamment la plus sensible
- Promouvoir les mobilités douces sur le territoire contribuant à la diminution des nuisances et des pollutions







III. Un territoire à inscrire dans la transition énergétique

a. Des objectifs cadre à prendre en compte

Le périmètre du SCoT Nord Haute-Marne est recoupé avec différents documents cadres, qui réglementent par des objectifs quantitatifs et qualitatifs la manière dont doit être appréhendée la transition énergétique sur le territoire. Au niveau régional, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est décline la stratégie régionale « territoire à énergie positive bas carbone » à travers différents objectifs :

| | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|--|------|------|------|------|
| Pourcentage d'énergie renouvelable produite dans la consommation d'électricité | 41% | 50% | 60% | 100% |
| Pourcentage d'énergie renouvelable produite dans la consommation de chaleur | 20% | 27% | 34% | 100% |
| Pourcentage d'énergie renouvelable dans la consommation de carburant du secteur des transports | 10% | 16% | 20% | 95% |
| Pourcentage d'énergie renouvelable dans la consommation de gaz | 3% | 8% | 13% | 84% |

Bien qu'il soit important d'atteindre ces objectifs, le développement des énergies renouvelables doit également se faire dans le respect des enjeux de préservation des paysages et du patrimoine naturel.

Le SRADDET est aussi constitué de règles qui sont applicables au territoire, notamment en termes de climat, air et énergie et de mobilité telles que :

- Atténuer et s'adapter au changement climatique ;
- Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement ;
- Améliorer la performance énergétique du bâti existant ;

- Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises ;
- Développer les énergies renouvelables et de récupération ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Articuler les transports publics localement ;
- Optimiser les pôles d'échanges ;
- Aménager des plateformes logistiques multimodales ;
- Intégrer le réseau routier d'intérêt régional ;
- Développer la mobilité durable des salariés.

Par ailleurs, d'autres documents s'appliquent directement sur le périmètre du SCoT Nord Haute-Marne, à savoir le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), le Schéma régional de biomasse (SRB) ou encore le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) de la Région Grand Est.

Le SCoT du Syndicat Mixte Nord Haute-Marne devra être compatible avec les règles du SRADDET et prendre en compte ses objectifs, ainsi que ceux des documents susmentionnés.

b. Une sobriété énergétique à poursuivre comme réponse à la multiplicité des enjeux

Au sujet de la performance énergétique, ce sont principalement les secteurs résidentiel (31,2% de la consommation) et du transport routier (30,8% de la consommation) qui sont les plus consommateurs d'énergie sur le territoire du SCoT Nord Haute-Marne. La tendance globale de réduction de la consommation énergétique (- 20% entre 2005 et 2022) est à conforter et renforcer pour espérer atteindre les objectifs régionaux fixés pour 2030.



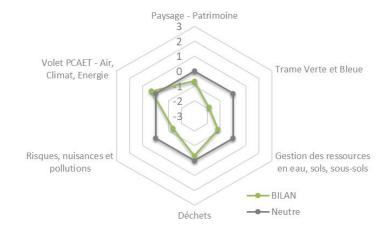
Du côté des émissions de GES, ce sont l'agriculture et les transports routiers qui sont les plus émetteurs – représentant respectivement 35 et 33% des émissions sur le territoire en 2024. La qualité de l'air est globalement bien maîtrisée à l'échelle du territoire, mais se dégrade à cause des polluants, et menace particulièrement les plus jeunes ainsi que la population vieillissante du territoire.

Au-delà de l'impact sur la santé, la vulnérabilité des habitants se mesure également à travers leur précarité énergétique – à l'échelle du SCoT Nord Haute-Marne, le taux de précarité énergétique est compris entre 20 et 46%, et donc bien supérieur au taux national (10.8%). L'adaptation et la

réhabilitation des logements est un enjeu bien identifié à l'échelle nationale, qui résonne d'autant plus sur un territoire comme celui de la Nord Haute-Marne, plus exposée à cette problématique.



Face au changement climatique avéré et compte-tenu de la présence d'aléas climatiques sur le territoire, la population et l'environnement du territoire Nord Haute-Marne sont vulnérables. Les conséquences des phénomènes climatiques peuvent être accentuées par les pratiques d'aménagement, soulignant d'autant plus la nécessité de développer une stratégie de lutte et d'adaptation face au changement climatique claire et ambitieuse.



Bilan de la sensibilité du territoire face au changement climatique – Source : Even Conseil

c. Des leviers mobilisables pour répondre aux enjeux du territoire

Pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux, le territoire du Nord Haute-Marne dispose de différents champs d'action à investir dans les années à venir :

- Une stratégie tournée vers les mobilités alternatives à développer et à amplifier – pour contrer les impacts du transport routier
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique et prévenir l'inconfort thermique
- Le développement d'alternatives pour une agriculture plus durable – en misant sur le développement de circuits courts et l'approvisionnement local
- L'amélioration de la qualité de l'air par la séquestration carbone – en favorisant la conservation des réservoirs naturels de biodiversité
- La promotion d'une production d'énergies renouvelables et de récupération – notamment en développant les potentiels éolien et solaire sur l'ensemble du territoire, et la géothermie de manière ponctuelle

CHAPITRE 3 : PROJET DE SCOT RETENU

I. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Lors de la construction du Projet d'Aménagement Stratégique, quatre défis à relever ont été mis en évidence. Ils s'inscrivent de manière transversale à travers les orientations du PAS :

a. L'architecture du PAS

LE SOCLE DU SCOT : CONFORTER UNE LOGIQUE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ ET DE COMPLÉMENTARITÉ EN S'APPUYANT SUR LES CENTRALITÉS DU NORD-HAUTE-MARNE

- 1- Œuvrer au désenclavement du territoire en s'inscrivant dans le réseau d'infrastructure régionale
- 2- Revitaliser les centralités, construire la Ville moyenne de Demain
- 3- Assurer un développement équilibré des pôles secondaires et des communes rurales

AXE 1 : REUNIR LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE, VECTEUR D'ATTRACTIVITE, D'INSERTION ET DE RAYONNEMENT

- 1- Conforter la vocation industrielle du territoire dans une logique de complémentarité territoriale
- 2- Accompagner et soutenir le tissu de petites et moyennes entreprises
- 3- Valoriser les ressources agricoles et soutenir l'agriculture locale

- 4- Faciliter l'accueil des activités et des entreprises en adoptant une stratégie foncière vertueuse et veiller à la qualité des espaces
- 5- Faire du Nord Haute-Marne un territoire d'excellence sur le plan énergétique et la gestion des déchets
- 6- Valoriser les ressources forestières locales et préserver les fonctions et services rendus par les écosystèmes forestiers
- 7. Assurer la préservation et le renforcement des commerces de proximité
- 8. Faire du Lac de Der une destination d'éco-tourisme d'envergure nationale

AXE 2 : REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT DE LA POPULATION POUR ENRAYER LA BAISSE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, DANS UNE LOGIQUE DE SOBRIETE FONCIERE

- 1- Inscrire le territoire du Nord Haute-Marne dans une stratégie de maintien de son niveau de population
- 2- Faire le choix de la sobriété foncière, dans un territoire détendu qui dispose de différents potentiels à remobiliser
- 3- Développer un urbanisme à forte sobriété environnementale
- 4- Proposer une offre d'hébergement diversifiée vecteur d'attractivité

AXE 3 : S'APPUYER SUR LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE POUR DEVELOPPER NOTORIETE ET IDENTITE TERRITORIALE

1- Mettre en place une stratégie d'adaptation pour un développement résilient du territoire soucieux du bien-être des habitants

- 2- Préserver et renforcer l'animation du territoire
- 3- Protéger durablement le socle agronaturel du territoire et les composantes de la trame verte et bleue
- 4- Préserver et valoriser les paysages et l'identité du territoire
- 5- Structurer une destination touristique « Nord Haute-Marne » pour développer identité et notoriété territoriale

II. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

CHAPITRE 1 : OBJECTIFS ET ORIENTATIONS EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE, VECTEUR D'ATTRACTIVITE, D'INSERTION ET DE RAYONNEMENT

- 1- Conforter les vocations économiques du territoire et contribuer à son développement dans une logique de complémentarité
- 2- Soutenir le tissu de petites et moyennes entreprises et permettre la diversification des activités économiques
- 3- Assurer la préservation et le redéploiement des commerces de proximité
- 4- Conforter les pôles et les services touristiques du territoire
- 5- Valoriser les ressources agricoles et soutenir l'agriculture locale
- 6- Faire du Syndicat Nord Haute-Marne, un territoire d'excellence sur le plan énergétique
- 7- Valoriser les ressources forestières locales et préserver les fonctions et services rendus par les écosystèmes forestiers

CHAPITRE 2: OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DESTINES A REPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN MATIERE D'HABITAT, D'EQUIPEMENTS ET SERVICES, ET DE MOBILITE

- 8- Orientations et objectifs relatifs à l'affirmation d'une organisation solidaire et équilibrée du territoire
- 9- Orientations de la politique de mobilité dans un objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile

CHAPITRE 3 : OBJECTIFS ET ORIENTATIONS EN FAVEUR DES TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE ET DU CADRE DE VIE

- 1- Mettre en place une stratégie d'adaptation pour un développement résilient du territoire soucieux du bien-être des habitants
- 2- Protéger durablement le socle agronaturel du territoire et les composantes de la trame verte et bleue
- 3- Préserver et valoriser les paysages et l'identité du territoire
- 4- Structurer une destination touristique « Nord Haute-Marne » pour développer identité et notoriété territoriale

CHAPITRE 4 : OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DESTINES A PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION LITTORALE LACUSTRE DU TERRITOIRE

- 1- Des possibilités d'urbanisation spécifiques selon l'identification des agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés (SDU)
- 2- Le maintien de coupures d'urbanisation



- 3- La protection de la bande des 100m, des espaces remarquables caractéristiques, et des espaces proches du rivage
- 4- Les capacités d'accueil du territoire



CHAPITRE 4 : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE SCOT

I. Un scénario de développement encadré par les objectifs des documents cadres

Le schéma de cohérence territoriale du Nord Haute Marne doit être compatible avec un certain nombre de documents, plans et programmes de rang supérieur au titre de l'art L131-1 du Code de l'Urbanisme et prendre en compte ceux cités au L131-2 du Code de l'Urbanisme.

Le SCoT est ainsi compatible avec :

- Les dispositions de la Loi Littoral
- Les règles générales du fascicule du SRADDET Grand Est
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Champagne Ardenne
- Les orientations fondamentales du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027
- Les objectifs et orientations fondamentales du PGRI du bassin Seine-Normande 2022-2027
- Le Schéma Régional des Carrières du Grand Est

Il **prend en compte** : les objectifs du SRADDET

De manière générale, le SCoT Nord Haute-Marne est compatible et prend en compte l'ensemble des documents avec lesquels il s'articule.



CHAPITRE 5 : ANALYSE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

I. Principales incidences et mesures retenues

a. Préambule

L'évaluation environnementale évalue les incidences de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial du Nord Haute-Marne sur les différents enjeux environnementaux. Sont pris en compte :

- Les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), notamment les perspectives d'évolution de la démographie, de l'habitat, du développement économique et des équipements;
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO): ses dispositions écrites et graphiques y compris le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) intégré

L'analyse des incidences se fonde sur les **grands enjeux environnementaux majeurs et transversaux** développés dans l'Etat Initial de l'Environnement.

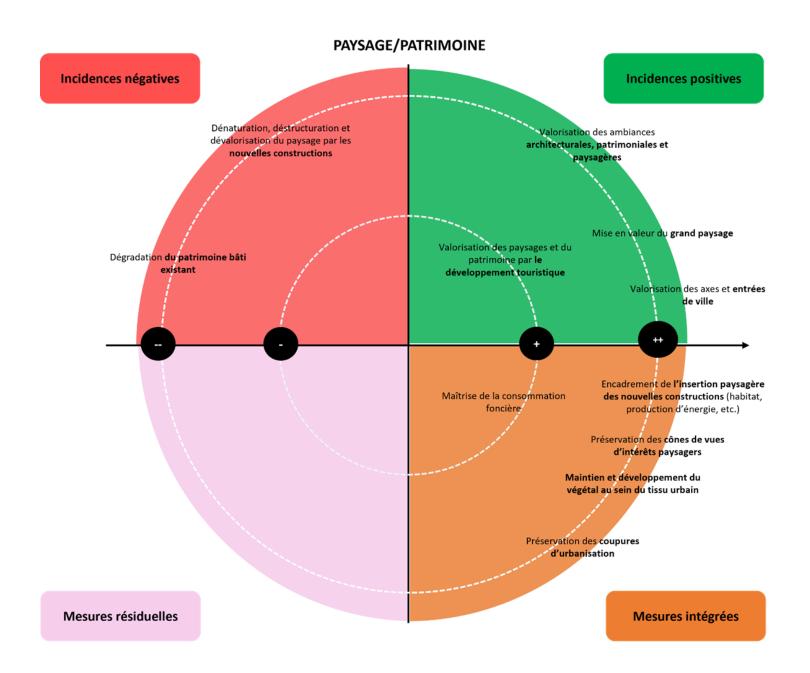
L'évaluation environnementale a pour objet **d'étudier les incidences et mesures d'évitement ou de réduction** au travers de ces enjeux environnementaux. Pour chacun des enjeux, plusieurs grandes questions évaluatives visent à faire émerger :

- [-] Les incidences négatives pressenties, correspondant aux impacts négatifs notables, directs ou indirects, du SCoT sur l'environnement, <u>qui pourraient survenir</u> au regard des objectifs de développement affichés, sans mesures prises ;
- [E]; [R] Les mesures d'évitement et de réduction (E et R) intégrées au SCoT, correspondant aux orientations prises dans le SCoT lors de son élaboration afin d'éviter ou réduire les effets négatifs précités.
- [C] Des mesures de compensation (C) en dernier recours si les incidences résiduelles ne sont pas nulles.
- []; [-] C'est la lecture de cette séquence ERC qui permet de conclure ou non à des incidences négatives résiduelles du SCoT par rapport à l'Etat Initial de l'Environnement.
- [+] Les incidences positives qui pourront ressortir de la mise en œuvre du SCoT sont identifiées en parallèle: elles sont identifiées lorsque les dispositions du SCoT conduisent à une amélioration de l'Etat Initial de l'Environnement.

L'analyse peut ainsi à la fois conclure à des incidences négatives résiduelles du SCoT du fait de certaines dispositions mais des incidences positives du fait d'autres dispositions règlementaires.

- b. Synthèse des incidences
- ❖ Incidences et mesures transversales liés à la consommation d'espace

| Incidences et mesures | Incidence |
|--------------------------------------|--|
| Incidences négatives pressenties | [-] Consommation d'espaces naturels ou agricoles/artificialisation de sols |
| | perméables |
| Mesures d'évitement, de réduction ou | [R] Maîtrise de la consommation foncière/artificialisation des sols |
| de compensation (ERC) | |
| Incidences négatives résiduelles | [] Consommation d'espaces naturels et agricoles/artificialisation des sols |



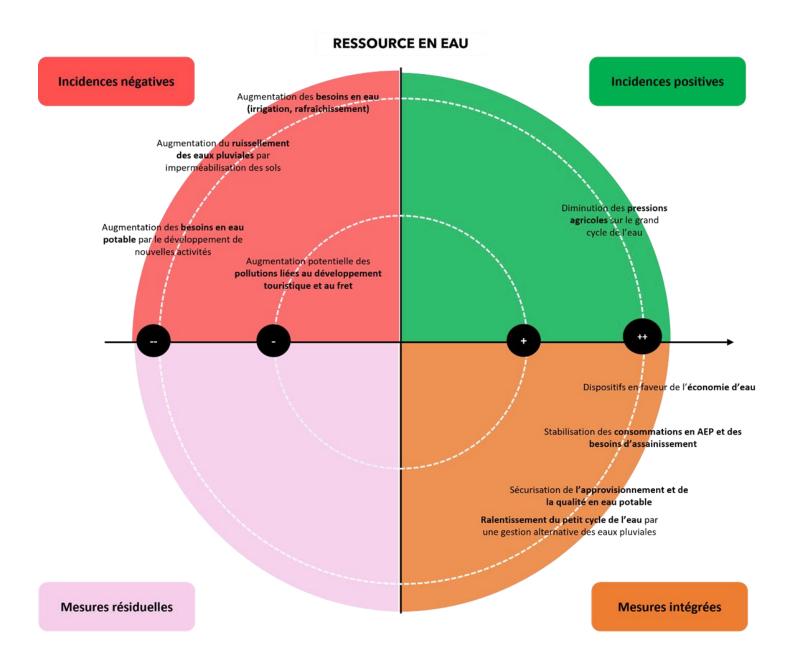


BIODIVERSITE / TVB Incidences négatives **Incidences positives** Fragmentation potentielle des habitats et des continuités et perte de fonctionnalité écologique des espaces naturels Préservation des grandes entités naturelles : restauration des réservoirs Perturbation ou destruction de biodiversité et des continuités potentielle des milieux aquatiques et écologiques Alteration du fonctionnement humides/continuités écologiques de écologique par le la Trame Bleue développement touristique Suppressions d'espaces de nature en ville liés aux nouvelles constructions Développement des dispositifs de production d'énergie en densification impactant la biodiversité Préservation des espaces naturels, Développement d'un tourisme agricoles et forestiers alternatif durable Limitation des consommations Préservation des milieux aquatiques et Poursuite de l'érosion de la biodiversité d'espaces et de l'urbanisation humides de l'artificialisation diffuse Préservation des espaces de nature en ville Limitation des pressions exercées existants et créations de nouveaux par la production des déchets du espaces BTP Limitation de la fragmentation des habitats naturels et continuités écologiques existantes

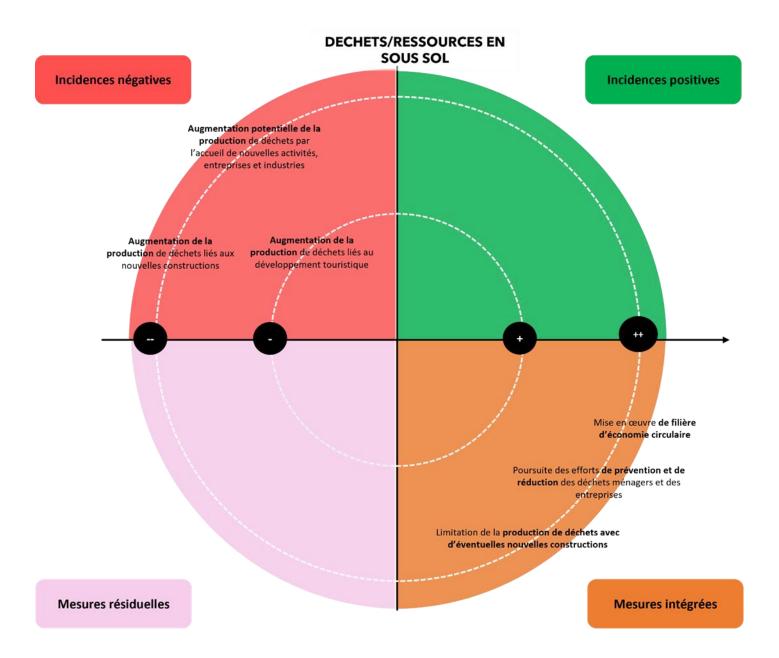


Mesures résiduelles

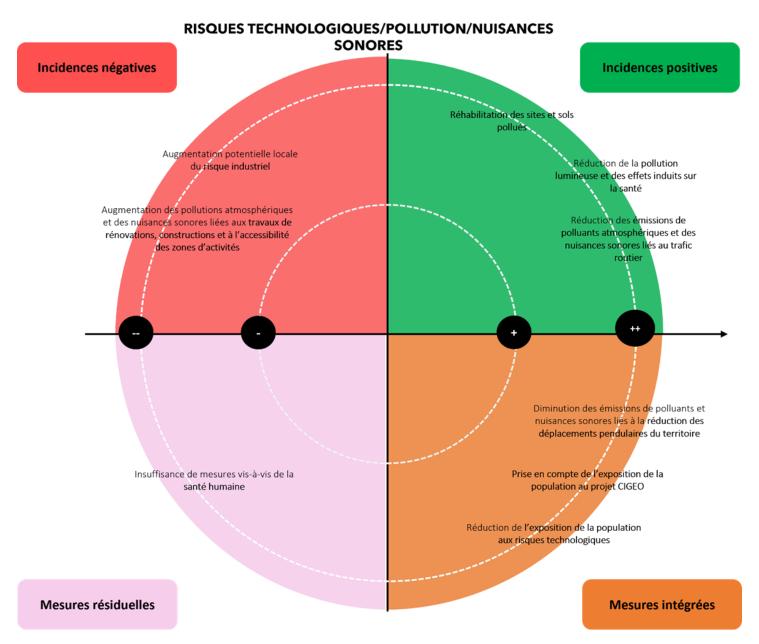
Mesures intégrées



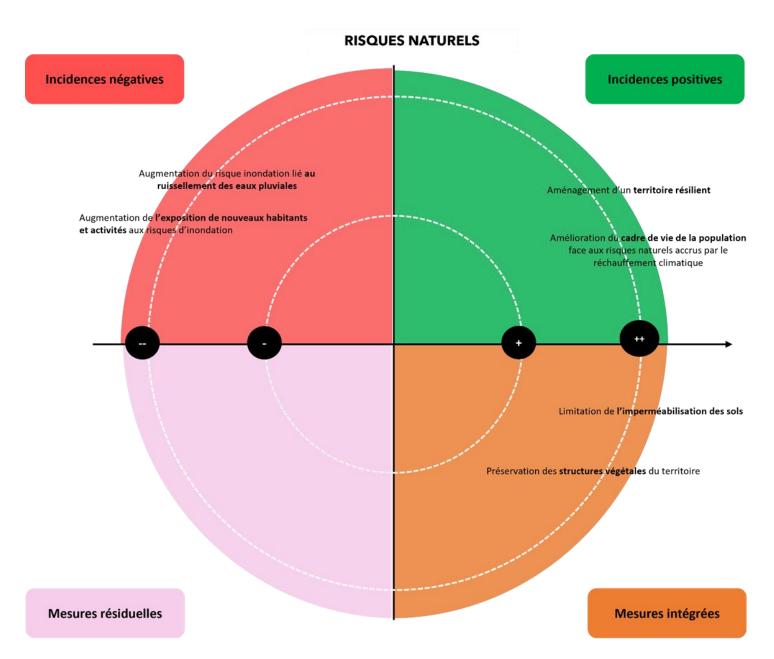






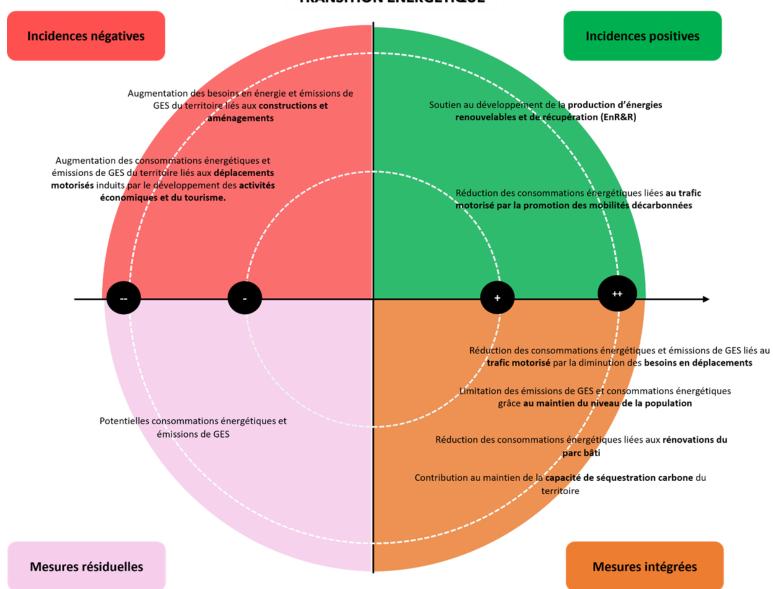








TRANSITION ENERGETIQUE





II. Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées par le SCoT du Nord Haute-Marne

a. Introduction

L'évaluation environnementale du SCoT doit présenter « les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ».

Par ailleurs elle « expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement » (Article R151-3 du Code de l'Urbanisme).

Le SCoT prévoit des secteurs de projet à différentes échelles et notamment les grands secteurs d'activités économiques, les projets d'infrastructures, les zones d'aménagement commercial (dans le cadre du document d'aménagement artisanal et commercial qui doit être intégré au DOO en application de l'article L. 141-6 du code de l'urbanisme).

Les caractéristiques de l'environnement concerné par **ces secteurs** sont présentées dans le présent chapitre.

[-] Les incidences négatives pressenties, correspondant aux impacts négatifs notables, directs ou indirects, du SCoT sur l'environnement, <u>qui pourraient survenir</u> au regard des objectifs de développement affichés, <u>sans mesures prises</u>;

[E] ou [R] Les mesures d'évitement et de réduction (E et R) intégrées au SCoT, correspondant aux orientations prises dans le SCoT lors de son élaboration afin d'éviter ou réduire les effets négatifs précités.

Des mesures de compensation (C) en dernier recours si les incidences résiduelles ne sont pas nulles.

C'est la lecture de **cette séquence ERC** qui permet de conclure ou non à **des** incidences négatives résiduelles du SCoT par rapport à l'Etat Initial de l'Environnement.

[+] Les incidences positives qui pourront ressortir de la mise en œuvre du SCoT sont identifiées en parallèle

b. Identification des sites susceptibles d'être touchés

Le dynamisme démographique et économique du SCoT entraîne la création de nouvelles zones résidentielles et économiques sur le territoire.

Au stade de la planification du SCoT, les sites susceptibles d'être touchés ne permettent pas une approche territorialisée fine des incidences au regard des enjeux environnementaux.

Il est toutefois proposé de lister les projets de développements économiques et d'équipement, permis dans les zones d'activités existantes et les principaux sujets environnementaux qui les concernent.

Comme inscrit au sein du DOO, le territoire du SCoT se caractérise par la présence de zones d'activités au niveau de rayonnement diversifié :

- Zone d'importance nationale : CIGEO
- Zone d'importance régionale : Parc'Innov (CCBJC)
- Zone d'importance SCoT : Parc d'Activité de Référence (CAGSDDV)
- Des zones d'importance communautaire et communale.

Les projets pris en compte dans le cadre de l'analyse sont présentés dans le tableau en page suivante



| Site | Commune | Surface | Consommation d'espaces | Paysage et patrimoine | Enjeux écologiques | Ressource en eau | Risques naturels et technologiques | Santé et cadre de vie |
|----------------------------|--|---------|---------------------------|--|---|--------------------------------------|---|-----------------------------|
| ZAE Ceffonds | Ceffonds | 6,2 ha | Prairies Dent creuse | Proximité de Monuments Historiques | RAMSAR | Cours d'eau en limite de parcelle | Retrait gonflement des argiles fort Remontée de nappes | / |
| ZAE Chamouilley | Chamouilley | 17,2 ha | Sols artificialisés | / | / | Cours d'eau en limite de parcelle | ICPE Remontées de nappes PPRi Marne Moyenne en limite de parcelle | Zone C du PEB |
| ZAE Chevillon | Chevillon | 12,7 ha | Aucune extension er | n raison d'un class | sement en zone rouge o | du PPRi de la Marne M | loyenne | |
| ZAE Eclaron 1 | Eclaron- Braucourt- Sainte- Livière | 14,1 ha | Prairies | Proximité de Monument Historique | RAMSAR Réservoir de biodiversité des milieux humides | Cours d'eau en limite de parcelle | Remontées de nappes | / |
| ZAE Eurville- Bienville | Eurville- Bienville | 4,9 ha | Friche | Proximité de Monument Historique | Réservoir de biodiversité des milieux humides | Cours d'eau | PPRi Marne Moyenne Remontées de nappes | / |
| ZAE Montier en Der | La Porte du Der | 12,9 ha | Sols artificialisés | Proximité de Monument Historique | RAMSAR Réservoir de biodiversité des milieux humides | Cours d'eau | Remontée de nappes | / |
| ZAE Valcourt | Valcourt | 12,6 ha | Espaces naturels | / | RAMSAR | Cours d'eau en limite de parcelle | Zone TRI | Zone C du PEB |
| ZAE Villiers-en- Lieu | Villiers-en- Lieu | 6,8 ha | Espaces agricoles | / | RAMSAR | Cours d'eau | Remontée de nappes | / |
| ZAE Wassy | Wassy | 25,0 ha | Espaces agricoles | / | RAMSAR Réservoir de biodiversité des milieux humides | Cours d'eau | ICPE Remontée de nappes | / |

| Site | Commune | Surface | Consommation d'espaces | Paysage et patrimoine | Enjeux écologiques | Ressource en eau | Risques naturels et technologiques | Santé et cadre de vie |
|---------------------------------|---|-------------|------------------------------------|--|---|--------------------------------------|---|---|
| ZAE Pré Moinot | Saint-Dizier | 15,2 ha | Sols artificialisés Dent creuse | / | Réservoirs de biodiversité des milieux boisés | Cours d'eau en limite de parcelle | Remontée de nappes | Nuisances sonores routières |
| ZAE de Troisfontaines | Saint-Dizier | 52,8 ha | Friche Dent creuse | / | RAMSAR | Cours d'eau en limite de parcelle | PPRi Ornel Remontée de nappes | Nuisances sonores routières et ferroviaires |
| ZAE Jean-Pierre Timbaud | Saint-Dizier | 16,2 ha | Sols artificialisés | / | Réservoir de biodiversité des milieux humides | Cours d'eau en limite de parcelle | Zone TRI PPRi Marne Moyenne Remontées de nappes | Nuisances sonores routières et ferroviaires |
| ZAE Jeanne d'Arc | Saint-Dizier | 151,8 ha | Friche Dent creuse | Proximité de Monument Historique | RAMSAR Réservoir de biodiversité des milieux humides | Cours d'eau en limite de parcelle | Zone TRI PPRi Ornel Remontées de nappes ICPE | Zone C du PEB Nuisances sonores routières et ferroviaires |
| Parc d'Activité de Référence | Saint-Dizier et Bettancourt- la-Ferrée | 199,5 ha | Espaces agricoles | / | RAMSAR Réservoir de biodiversité des milieux humides | Cours d'eau | Zone TRI PPRi Ornel Remontées de nappes | Nuisances sonores routières |
| Projet national Cigéo | Saudron | 210 ha | Espaces naturels et agricoles | / | Prairies favorables à la biodiversité | Cours d'eau | Remontée de nappes | / |
| Projet régional Parc' Innov | Saudron | 42 ha | Espaces naturels et agricoles | / | Prairies favorables à la biodiversité | / | Remontée de nappes | / |

Synthèse des principales incidences pressenties et mesures intégrées systématiquement au stade du SCoT

| Thématique | Consommation d'espaces | Paysage et patrimoine | Enjeux écologiques | Ressource en eau | Risques naturels et technologiques | Santé et cadre de vie |
|---|---|---|--|---|--|--|
| Incidences négatives potentielles | [-] Consommation d'espaces agricoles et naturels [-] Artificialisation d'espaces perméables | [-] Altération des paysages naturels et agricoles aux abords des sites | [-] Suppression potentielle de zones humides [-] Perturbation potentielle du fonctionnement écologique des sites et leurs abords [-] Fragmentation des continuités écologiques | [-] Augmentation des besoins en assainissement et en eau potable liés aux besoins des sites [-] Altération de la qualité des cours d'eau (écologique et chimique) | [-] Augmentation potentielle du nombre de biens et de personnes exposés aux risques inondation (débordement de cours d'eau et remontées de nappes) [-] Implantation de nouvelles activités susceptibles de créer de nouveaux risques | [-] Augmentation potentielle des nuisances sonores et des pollutions liées à l'augmentation du trafic routier et aux activités économiques |
| Mesures | [R] Limitation de la consommation d'espace et de l'artificialisation par une recherche de sobriété foncière | [R] Intégration, maintien et mise en valeur d'espaces de respirations naturels et paysagers | [E] Préservation des milieux aquatiques et humides de l'artificialisation [R] Limitation de la fragmentation des habitats naturels et continuités écologiques existantes | [R] Sécurisation de l'approvisionnement et de la qualité de la ressource en eau potable [R] Stabilisation des consommations en AEP et des besoins d'assainissement | [R] Les constructions doivent intégrer des dispositions constructives adaptées en lien avec la réglementation des PPRI. [R] Limitation de l'imperméabilisation des sols [R]: Réduction de l'exposition de la population aux risques technologiques | [R] Diminution des émissions de polluants et nuisances sonores liés à la réduction des déplacements pendulaires du territoire |
| Nombre de sites concernés | 16 | 16 | 15 | 15 | 16 | 9 |

Conclusion sur les incidences

Compte tenu de l'avancement des projets et des éléments connus au stade du SCoT, il s'agit d'incidences pressenties.

Ces incidences seront par ailleurs prises en compte dans le cadre des permis d'aménager de ces zones et de leurs autorisations environnementales. Le projet national CIGEO, reconnu projet d'envergure nationale d'intérêt général majeur par le décret du 31 mai 2024, a notamment fait l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale, permettant d'identifier finement les impacts du projet et de décliner la séquence ERC à l'échelle opérationnelle. Ce dernier, ainsi que le projet régional Parc' Innov, sont également intégrés et analysés au sein de l'évaluation environnementale du PLUi de la CCBJC.

Toutefois, à ce stade de la planification, les mesures prévues au stade du SCoT ne permettent pas seules de garantir l'absence d'incidences résiduelles sur ces développements.

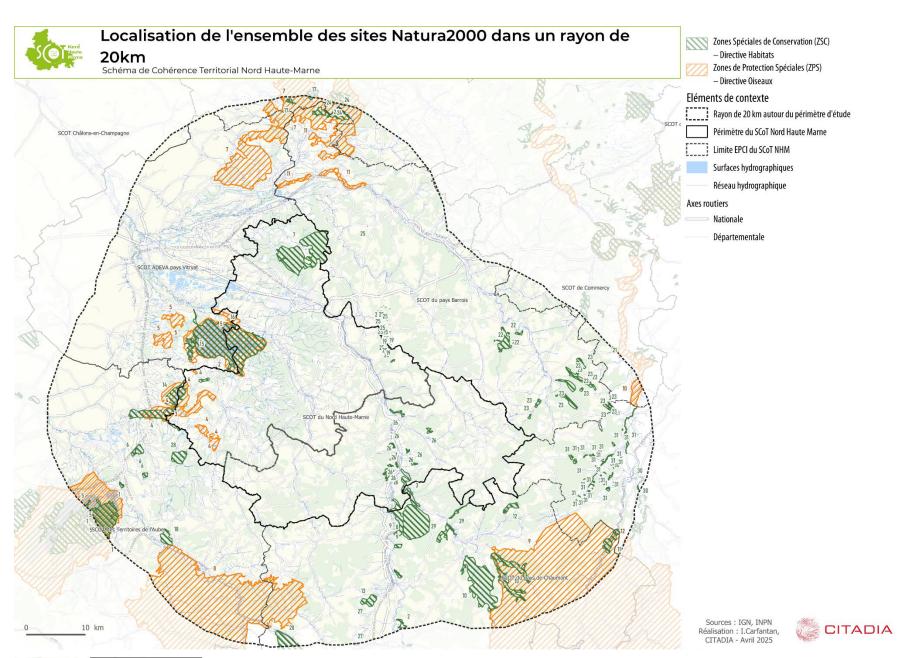
III. Evaluation des incidences Natura 2000

La mise en œuvre du SCoT du Nord Haute-Marne est susceptible d'entraîner des incidences sur 36 sites Natura 2000, dont 13 sur le territoire et 23 dans un rayon de 20 km.

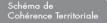
Concernant les sites localisés sur le territoire du Nord Haute-Marne, le SCoT assure leur préservation par un classement en réservoir de biodiversité et par des dispositions au sein du DOO permettant leur déclinaison et protection au sein des documents d'urbanisme de rang inférieur. A noter par ailleurs qu'à ce stade de la planification, aucun projet n'a été identifié sur l'emprise d'un site Natura 2000.

Concernant les sites Natura 2000 recensés dans un rayon de 20km, les dispositions intégrées au DOO assurent la préservation des continuités écologiques et du réseau hydrographique. Ainsi, le SCoT permet de préserver les axes de déplacements des espèces et de limiter les perturbations sur le réseau hydrographique vers les sites aval.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la mise en œuvre du SCoT ne remettra pas en cause l'intégrité des sites Natura 2000. Ainsi, aucune incidence négative notable n'est relevée sur les sites Natura 2000.







Numéro Nom du site Pelouse des brebis à Brienne-la-vieille 2 Buxaie de Condes-Brethenay 3 Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne 4 Prairies de la Voire et de l'Héronne 5 Forêt d'Orient 6 Camp militaire du bois d'Ajou 7 Forêt de Trois-Fontaines 8 Forêt de Doulaincourt 9 Bois de Villiers-sur-Marne, Buxières-les-Froncles, Froncles et Vouécourt Vallées du Rognon et de la Sueurre et 10 forestier de la Crête et d'Ecot la Combe Forêt d'Harreville-les-Chanteurs 11 12 Le cul du Cerf à Orquevaux 13 Bois de la Voivre à Marault 14 Étang de la Horre Étangs latéraux du Der 15 16 Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecog 17 Étangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie 18 Carrières souterraines d'Arsonval 19 Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines sur Marne 20 Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon

Pelouses, forêt et fort de Pagny-la-Blanche-Côte

Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris

Pelouses et fruticées de la région de Joinville

Val de la Joux et la Vouette à Roches-sur-Rognon

Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrecey

Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger

Bois de Demange, Saint-Joire

Bois d'Humegnil-Epothemont

Forêts des Argonnelles

Forêts de Gondrecourt-le-Château

Lacs de la forêt d'Orient Lac du Der Étang de la Horre Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines Herbages et cultures autour du lac du Der Étangs de Belval et d'Etoges

Étangs de Belval et d'Etoges Étangs d'Argonne Barrois et forêt de Clairvaux Bassigny Vallée de la Meuse Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain Bassigny, partie Lorraine

Numéro Nom du site

8

9

10

11

12

Vallée de la Saônelle

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

CHAPITRE 6 : SUIVI ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

I. Indicateurs et modalités de suivi

Comme prévu à l'article R104-18 du Code de l'Urbanisme, le rapport environnemental définit des critères, des indicateurs et des modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme, le SCoT fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation. À l'issue de cette analyse, un débat sera organisé au sein de l'organe délibérant sur l'opportunité d'envisager une évolution du SCoT.

Il est donc important qu'un dispositif de suivi opérationnel soit constitué afin d'assurer ce bilan.

Ces indicateurs de suivi sont regroupés selon les 4 chapitres du DOO :

- CHAPITRE 1 : Objectifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement

- CHAPITRE 2 : Objectifs et orientation destinées à répondre aux besoins de la population en matière d'habitat, d'équipements et services, et de mobilité
- CHAPITRE 3 : Objectifs et orientations en faveur des transitions écologiques et énergétiques et du cadre de vie
- CHAPITRE 4 : Objectifs et orientations destinés à prendre en compte la dimension littorale lacustre du territoire

Pour chacun d'entre eux sont précisés :

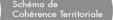
- La source : organisme ou structure auprès desquels la donnée est disponible ;
- La périodicité de mise à jour possible, au regard de la fréquence d'actualisation de la donnée par l'organisme source, à la date d'approbation du SCoT, sachant que l'obligation d'évaluation est applicable au plus tard 6 ans à compter de l'approbation du SCoT;
- L'état 0 : donnée fournie si elle est disponible à la date d'approbation du SCoT et selon le type d'indicateurs
- La valeur cible souhaitée.





| Thème | Indicateurs | Périodicité indicative | Source des données / partenaires à mobiliser | Etat zéro si disponible | Année de référence |
|----------------------------|---|------------------------|--|----------------------------|--------------------|
| | ctifs et orientations en faveur d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion | | | | |
| Orientation 1 : C | onforter les vocations économiques du territoire et contribuer à son développement dans une logique de | complémentarité | | | 1 |
| Zones | Nombre de zones d'activités | Bilan annuel | EPCI PLU | / | / |
| | | | PLU(i) | | |
| | Taux de remplissage des zones d'activités | Bilan annuel | EPCI PLU | / | / |
| d'activités économiques | Requalification des zones d'activités | 3 ans | PLU(i) EPCI PLU PLU(i) | / | / |
| | Nombre d'implantations / extensions des zones d'activités | Bilan annuel | EPCI PLU PLU(i) | / | / |
| | Nature des activités récemment implantées dans les zones d'activités | Bilan annuel | Sirene | / | / |
| Orientation 2 : S | outenir le tissu de petites et moyennes entreprises et permettre la diversification des activités économiqu T | es I | | 25.470 | |
| | Nombre d'emplois et d'actifs | | INSEE RP | 26 178 29 001 | 2019 |
| Activités | Evolution du taux de chômage | 3 ans | INSEE RP | 14,96 % | 2019 |
| économiques | Evolution du nombre d'emplois | 5 dils | INSEE RP | -1463 emplois | 2014-2020 |
| economiques | Indice de concentration d'emplois sur le territoire du NHM | | INSEE RP | 104, 26 | 2019 |
| | Taux de création des établissements par an et par secteur d'activités | Bilan annuel | Open Urssaf (Ex-Acoss) | / | / |
| | Offre de formation étudiante (nombre d'étudiants, filières, écoles) | 3 ans | SCoT | / | / |
| Orientation 3 : A | ssurer la préservation et le redéploiement des commerces de proximité | | | | |
| | Nombre d'équipements commerciaux par gamme à l'échelle du SCoT | 3 ans | INSEE BPE EPCI PLU PLU(i) CCI | 278 | 2019 |
| | Evolution du nombre de commerces dans les centralités de proximité | 3 ans | CCI PLU PLU(i) | / | / |
| Commerces | Nombre de m² de locaux commerciaux commencés à l'échelle du SCoT | 5 ans | INSEE BPE EPCI PLU PLU(i) CCI | 1803 m² | 2023 |
| | Nombre d'implantations / extensions de commerces ou d'ensembles commerciaux de plus de 300 m2 dans et en dehors des localisations préférentielles du SCoT | 3 ans | INSEE BPE EPCI PLU PLU(i) CCI | / | / |
| | Evolution de la vacance commerciale | 3 ans | INSEE BPE EPCI PLU PLU(i) CCI | / | / |





| Thème | Indicateurs | Périodicité indicative | Source des données / partenaires à mobiliser | Etat zéro si disponible | Année de référence |
|-------------------|---|---|--|--|--------------------|
| Orientation 4: R | tenforcer l'économie touristique | | | | |
| | Nombre de nuitées sur le territoire | 3 ans | Office de tourisme | 1 | / |
| | Capacité en lits touristiques à l'échelle du NHM | Bilan annuel | INSEE RP | 10 523 | 2022 |
| | Nombre de projets d'aménagements touristiques programmés dans les PLU(i) | 3 ans | EPCI PLU PLU(i) | / | / |
| Tourisme | Evolution de la fréquentation des sites touristiques | Bilan annuel | EPCI PLU PLU(i) Office de tourisme | / | / |
| | Evolution des capacités hébergement touristique (hôtels, campings) et des résidences secondaires | Bilan annuel | INSEE BPE Office de tourisme ADT 52 | 13 hôtels 6 campings | 2017 |
| Orientation 5 : V | /aloriser les ressources agricoles et soutenir l'agriculture locale | | | | |
| Agriculture | Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne par EPCI | 10 ans (contrainte du recensement général agricole) | AGRESTE Grand Est / Chambre d'Agriculture | CC Joinville : 0,9% CA St Dizier : 7,8% | 2010-2020 |
| Agriculture | Surface agricole utiles concernées par des outils de protection du foncier (SAFER, Zone agricole protégée, PPAEN) | 3 ans | CD 52 DDT 52 | 11 000 m2 | 2017 |
| Orientation 6 : F | aire du Syndicat Nord Haute Marne, un territoire d'excellence sur le plan énergétique | | | | |
| | Nombre de PLU/PLUi ayant intégré dans leur règlement l'imposition de la réalisation d'une étude de production des ENR&R sur le site de l'opération dans le cadre des OAP sectorielles Nombre d'OAP thématique dédiée à la production d'ENR&R | | PLU PLUi | / | / |
| | Surface réservées aux énergies renouvelables (zone AU-ENR) | | | , | 1 |
| | Production d'énergies renouvelables | 1 | ATMO Grand Est | 805,57 GWh | 2021 |
| | Déploiement de projets d'énergies renouvelables | | PLU PLUi | / | / |
| Energie | Consommation énergétique par secteur d'activités | 3 ans | ATMO Grand Est | Résidentiel : 776 GWh Transports routiers : 643 GWh Industrie : 496 GWh Tertiaire : 304 GWh Agriculture : 79 GWh Autres transports : 9 GWh | 2020 |
| Orientation 7: V | aloriser les ressources forestières locales et préserver les fonctions et les services rendus par les écosystèr | nes forestiers | | | |
| Biodiversité | Surface des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la surface de massifs boisés de qualité | 3 ans | PLU PLUi | / | / |
| | ectifs et orientations destinés à répondre aux besoins en de la population en matière d'habitat, d'équipem | ents et services, et de mobilité | | | |
| Orientation 1 : C | Orientations et objectifs relatifs à l'affirmation d'une organisation solidaire et équilibrée du territoire | | | | |
| Armature | Retranscription de l'armature urbaine au sein des documents d'urbanisme telle que définie par le SCoT | 5 ans | PLU PLUi | / | / |
| Densité | Densité projetée et densité réelle des secteurs régis par une OAP | 3 ans | Communes PLU PLU(i) | / | / |
| | Part des logements construits dans les centralités urbaines | Bilan annuel | Communes, EPCI (transmission des | / | / |
| Centralité | Part d'équipements construits au sein des centralités urbaines | Bilan annuel | PC / PAS auprès du SCoT) PLU | / | |



| Thème | Indicateurs | Périodicité indicative | Source des données / partenaires à mobiliser | Etat zéro si disponible | Année de référence |
|---------------------------|---|------------------------|--|---|---------------------------------------|
| | | | PLU(i) | | |
| Limiter la | Suivi de la consommation d'espace à l'échelle du territoire communautaire | | INSEE RP CEREMA | 147,7 ha | 2011 - 2021 |
| consommation | Répartition de la consommation d'espace par rang de l'armature urbaine | Bilan annuel | Suivi annuel des permis de | / | / |
| d'espace | Répartition de la consommation d'espace par vocation (habitat, économie, équipements) | Bildir diliraci | construire pour le suivi des consommations | | |
| | Nombre d'habitants sur le territoire du NHM | Bilan annuel | INSEE RP | 68 648 | 2019 |
| | Taux d'évolution annuel de la population sur le territoire du NHM | Bilan annuel | INSEE RP | -1,1 % | 2013-2019 |
| | Indice de jeunesse / indice de vieillesse | Bilan annuel | INSEE RP | 0,74 | 2019 |
| | Nombre de logements sur le territoire du NHM | Bilan annuel | INSEE RP | 37 527 | 2019 |
| | Nombre moyen de logements commencés annuellement sur le SCoT | Bilan annuel | SITADEL | 233 logements / an | 2013 - 2022 |
| | Taille moyenne des ménages | Bilan annuel | INSEE RP | 2,12 | 2019 |
| | Production et diversité des formes d'habitat (individuel, collectif, groupé, taille des logements, nombre de pièces) | Bilan annuel | SITADEL | / | / |
| Démographie et Habitat | Part des résidences principales et des résidences secondaires | Bilan annuel | INSEE RP | 84 % de résidences principales 4 % de résidences secondaires | 2019 |
| | Evolution de la vacance (nombre de logements vacants remis sur le marché / taux de logements vacants) | Bilan annuel | INSEE RP / LOVAC | 13,1 % | 2022 |
| | Evolution de la part du parc de logements potentiellement indignes | 3 ans | Filocom Suivi des politiques de revitalisation avec les EPCI | 4,59 % | 2013 |
| | Evolution du parc de logement social à l'échelle communautaire | 3 ans | RPLS | 6 673 logements sociaux | 2022 |
| | Nombre et évolution de l'efficacité énergétique des bâtiments (DPE) | Bilan annuel | INSEE RP | / | / |
| Equipements | Nombre et types de services et d'équipements pour chaque niveau de polarité | 3 ans | INSEE BPE | / | / |
| Numérique | Taux de couverture du territoire en THD | 3 ans | ARCEP SDTAN SDAEESP de la Haute-Marne | / | / |
| Orientation 2 : O | rientations de la politique de mobilité dans un objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile | | | | |
| | Evolution de la part modale des différents modes de déplacements | | INSEE RP | / | / |
| | Part des déplacements réalisés en voiture pour la mobilité pendulaire | | INSEE RP | 82,7 % | 2019 |
| Mobilités | Points de covoiturage, parkings relais créées, points de transport à la demande | 3 ans | EPCI TICEA | 1 ligne de transport à la demande | 2024 |
| | Espaces de recharges pour les voitures électriques | | EPCI TICEA | / | / |
| | Offre TER à l'échelle du territoire | | SNCF | 1 | / |
| Transport en commun | Estimation des fréquentations annuelles des gares | Bilan annuel | SNCF INSEE RP | 311 947 | 2022 |
| Modes actifs | Km d'aménagements cyclables en site propre (bande cyclable, piste cyclable, voie verte). | 3 ans | EPCI | / | / |
| wiodes actifs | Nombre de stationnements cyclables sécurisés à l'échelle du SCoT | 3 4115 | Office de tourisme | / | / |
| Chapitre 3 : Obje | ctifs et orientations en faveur des transitions écologique et énergétique et du cadre de vie | | | | |
| Orientation 1 : M | lettre en place une stratégie d'adaptation pour un développement résilient du territoire soucieux du bien-ê | ètre des habitants | | | |
| | Surface urbaine (U et AU) exposées aux risques | | | / | 1 |
| | Nombre de PLU/PLUi ayant intégré dans leur règlement l'imposition de principes d'organisation et | | | , | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| Risques | d'aménagements propices à la prise en compte des risques dans le cadre des OAP sectorielles | 3 ans | PLU PLUi | / | / |
| • | Nombre de bâtiments localisés au sein d'une zone d'aléa connue vis-à-vis d'un risque majeur et artificialisation dans ces zones | | . 20. | / | / |
| | Population permanente exposée en zone de TRI | | | / | / |



Schéma de Cohérence Territoriale

| Thème | Indicateurs | Périodicité indicative | Source des données / partenaires à mobiliser | Etat zéro si disponible | Année de référence |
|-------------------------------|---|------------------------|--|--|--------------------|
| | Superficie des zones inondables règlementées dans les documents d'urbanisme locaux : zones inconstructibles et zone soumises à prescription (ha) | | | / | / |
| | Quantité d'eau prélevée | 1 an | Agence de l'eau | 67 000 00 m3 | 2017 |
| | Surface des captages d'eau potable classés en zone naturelle | | - | / | / |
| | Evolution de la capacité d'accueil des stations d'épurations en EH (Equivalent Habitant) | 2 | DI U | 108 560 EH | 2017 |
| | Taux de rendement des réseaux en eau potable | 3 ans | PLUi | / | / |
| | Nombre de PLU/PLUi ayant mis en place un Schéma d'Alimentation en Eau Potable et/ou un Schéma de Distribution de l'eau Potable | | | / | / |
| | Etat quantitatif des masses d'eaux souterraines | | | Bon état | 2019 |
| Ressource en eau | Etat chimique des masses d'eaux souterraines | | | Etat: Avec ubiquiste; Sans ubiquiste Mauvais: 89 %; 9 % Bon: 7 %; 80 % Indéterminé: 4 %; 4 | 2019 |
| | Etat écologique des masses d'eaux superficielles | 5 ans | Agence de l'eau Seine Normandie | 54% des masses d'eau en bon état écologique 2% : mauvais état | 2019 |
| | Etat chimique des masses d'eaux superficielles | | | 35%: bon état 13 %: très bon état 15%: état moyen 15%: mauvais état | 2019 |
| Qualité de l'air Nuisances | Émissions de polluants (par type et par secteur) | 1 an | АТМО | SO2: 31,7 t NOx: 1 328 t PM2.5: 348 t PM10: 724 t NH3: 1 617 t COVnm: 1 824 t | 2019 |
| sonores | Nombre de jours de dépassement des seuils règlementaires (PM10, PM 2,5) | 1 an | SDES (Ministère Transition Ecologique) | / | / |
| | Superficie des zones exposées aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques règlementées dans les documents d'urbanisme locaux : et zones soumises à prescription (ha) | 3 ans | PLUi | / | / |
| Prientation 2 : Pr | otéger durablement le socle-agro naturel du territoire et les composantes de la trame verte et bleue | | | · | |
| | Traduction des corridors écologiques à l'échelle des PLUi | 3 ans | | 1 | / |
| | Linéaire de haies identifiées et protégées au niveau de PLU/PLUi | | | / | / |
| | Nombre d'espaces tampons / linéaire d'espaces tampons définis autour des espaces boisés du territoire | | | / | / |
| | Nombre d'OAP sectorielles et/ou thématiques inscrivant la trame noire | | | / | / |
| | Surface de composante de TVB protégée par dispositifs réglementaires de PLU | | 7 | / | / |
| nvironnement | Classement en N des cœurs de nature humides, aquatiques, forestiers et calcicoles ; des espaces | | PLU | <u> </u> | , |
| t biodiversité | naturels structurants (ZNIEFF de type 1, sites Natura 2000) et des fonds de vallées non urbanisées | | PLUi | / | / |
| | Nombre de PLU/PLUI ayant inscrit des actions de renforcement des corridors dégradés du territoire dans le cadre de l'élaboration d'une OAP Trame Verte et Bleue | | | / | / |
| | Linéaire protégé de cours d'eau et ripisylves dans les documents d'urbanisme locaux par rapport au | | | / | / |
| | linéaire total | | - | | , |
| Dulamenel 2 - 2 | Surface des zones humides restaurées et/ou crées | | | 1 | / |
| | éserver et valoriser les paysages et l'identité du territoire | 1 2 | DI II | , | , |
| Paysage | Nombre de points de vue identifiés et protégés | 3 ans | PLU | / | / |



| Thème | Indicateurs | Périodicité indicative | Source des données / partenaires à mobiliser | Etat zéro si disponible | Année de référence |
|---|--|------------------------|--|---|--------------------|
| | Traitement qualitatif d'entrées de villes effectuées (Nombre / Linéaire) | | PLUi | / | / |
| | Nombre de PLU/PLUi ayant mis en place un plan paysage | | | / | / |
| | Nombre de PLU/PLUi ayant intégré des règlements Locaux de Publicités intercommunaux (RLPi) | | | / | / |
| Patrimoine | Nombre d'éléments patrimoniaux d'intérêt local identifiés et protégés au L151-19 CU | | | 94 édifices protégés au titre de la législation sur les monuments historiques | 2019 |
| Biodiversité | Surface et linéaire de prescription graphique au titre de l'article L151-23 des éléments de patrimoine naturel du territoire (alignements boisés, vergers, arbres remarquables, zones humides avérées, mares et plans d'eau, bassins portuaires historiques) | | | / | / |
| | Part des PLU/PLUi intégrant des dispositions préconisant l'utilisation d'essences végétales locales adaptées aux évolutions du climat | | | / | / |
| Orientation 4 : St | ructurer une destination touristique « Nord Haute Marne » pour développer identité et notoriété territor | iale | | | |
| Biodiversité | Nombre de PLU/PLUi ayant mis en place des outils réglementaires permettant de favoriser les continuités écologiques dans les OAP touristiques | 3 ans | PLU PLUi | / | / |
| Chapitre 4 : Object | tifs et orientations destinés à prendre en compte la dimension littorale lacustre du territoire | | | | |
| Orientation 1 : De | es possibilités d'urbanisation spécifiques selon l'identification des agglomérations, villages et secteurs déj | à urbanisés (SDU) | | | |
| Risques | Non construction dans les zones à risques | 3 ans | Conseil départemental PLU / PLU(i) MOS | / | / |
| Orientation 2 : Le | maintien des coupures d'urbanisation | | | | |
| Coupures d'urbanisation | Nombre de PLU/PLUi ayant identifié des coupures d'urbanisation et des coupures vertes | 3 ans | PLU PLUi | / | / |
| Orientation 3 : La | protection de la bande des 100m, des espaces remarquables caractéristiques, et des espaces proches du | rivage | | | |
| Préservation du patrimoine paysager | Evolution des unités paysagères indiquées dans le SCoT (espaces remarquables, EPR, alternances ville / nature, Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral) | 3 ans | PLU / PLUi Office de Tourisme MOS (pour suivre l'occupation des Sols dans les secteurs sensibles) | / | / |





II. Méthodologie de l'évaluation environnementale

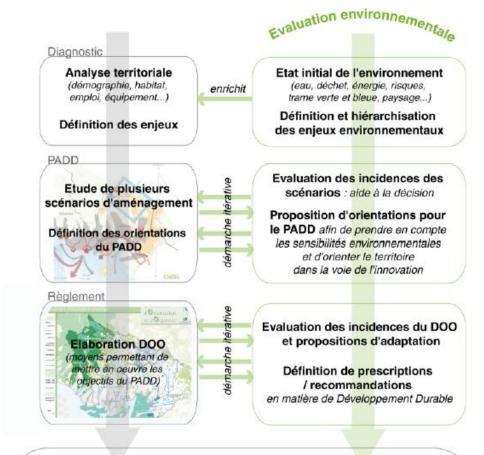
a. Philosophie de l'évaluation environnementale

L'élaboration de l'évaluation environnementale du SCoT Nord Haute-Marne s'est inscrite dans le cadre des exigences du code de l'urbanisme, déclinées à l'article R.104-18 du code de l'urbanisme.

Dès le lancement, et tout au long de l'élaboration du document, l'évaluation environnementale a été menée en parallèle de l'élaboration du projet, de façon totalement intégrée. À ce titre, l'itérativité de la démarche a été recherchée tout au long de l'élaboration du projet. L'évaluation environnementale est donc venue nourrir le SCoT à chaque étape pour que l'environnement ne soit pas perçu comme une contrainte mais comme un des éléments fondateurs du projet, l'objectif final étant de s'assurer que la mise en œuvre du SCoT soit bien anticipée afin d'atteindre un optimum environnemental.

Plus qu'une pièce supplémentaire, l'évaluation environnementale a permis de consolider le SCoT à chaque étape sur le plan environnemental.

Elle a été menée par une équipe pluridisciplinaire d'experts composée de paysagiste, géographe, agronome et écologue du bureau d'études Citadia (Even Conseil).



Rédaction du rapport de présentation, incluant l'évaluation environnementale

finalisée, c'est à dire le bilan des incidences positives, négatives, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation, le résumé non technique...



